

qui touchent dans le moment un salaire ou un traitement. Et ce pourcentage est plus élevé qu'en 1945, comme l'indiquent les chiffres que je vais citer.

Le 1^{er} novembre 1945, le total des employés touchant un salaire ou un traitement était de 3,083,000. Le nombre visé par l'assurance-chômage, atteignait 2,101,000; le pourcentage de ceux qui bénéficiaient de l'assurance-chômage atteignait 68 p. 100. Le 1^{er} novembre 1949, ces chiffres étaient les suivants: 3,688,000 travailleurs, dont 2,569,000 visés par l'assurance-chômage, soit 70 p. 100. Le 1^{er} novembre 1952, le total des travailleurs atteignent 4,107,000 et le nombre de ceux qui étaient visés par l'assurance-chômage atteignait 3,219,000, soit 78 p. 100.

Au cours de l'année civile 1953, plus de 148 millions ont été versés en assurance-chômage, ainsi qu'en prestations supplémentaires aux travailleurs dont le droit à ces avantages expirait entre le 1^{er} janvier et le 15 avril.

Le député de Vancouver-Quadra dit que les allocations familiales et la pension de la sécurité de la vieillesse n'ont rien à voir au chômage. Mais monsieur l'Orateur, si les contribuables, par les soins du gouvernement fédéral, ne mettaient pas ces allocations et cette pension à la disposition des ouvriers du Canada, il faudrait trouver d'autres moyens de fournir à ces derniers des sommes correspondantes: sans quoi, leur niveau de vie serait beaucoup plus bas.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), et signalait récemment, on estime à 349 millions les sommes que le gouvernement fédéral dépensera en 1953-1954 au titre des allocations familiales, à 345 millions celles qu'il dépensera au titre de la pension de la sécurité de la vieillesse et à 22 millions celles qu'il versera pour l'assistance-vieillesse. A ces sommes s'ajoutent celles que dépensent les divers services de l'État et qui contribuent à assurer du travail à des centaines de milliers de Canadiens.

Un des éléments les plus importants est l'initiative qu'a prise le Gouvernement, au cours de la présente session, d'étendre la portée de la loi nationale sur l'habitation en vue d'assurer une plus grande abondance de fonds hypothécaires et de favoriser l'embauchage dans le secteur de la construction de maisons. Le Gouvernement, tous les députés en conviendront, a beaucoup fait pour assurer un climat favorable grâce auquel les occasions d'emploi se sont considérablement accrues tout au long de l'année écoulée. L'embauche s'est maintenue à un niveau si élevé qu'il n'a guère été nécessaire, que nous sachions, de faire appel aux ressources d'un

seul des dix gouvernements provinciaux. Comme je le disais au début de mes observations, monsieur l'Orateur, mon intervention n'a d'autre objet que de fournir à la Chambre une partie des faits relatifs au problème à l'étude. A mon avis, il importe d'examiner les faits avec calme et bon sens et, pour citer le député de Vancouver-Quadra (M. Green), d'adopter à l'égard de ce problème une attitude raisonnable, en prenant pour seul point de départ la volonté de parer aux difficultés auxquelles certains de nos compatriotes doivent peut-être faire face.

J'ai entendu, ces derniers temps, non pas à la Chambre, mais ailleurs, employer des expressions comme celle de "catastrophe nationale". Quelle observation à l'égard d'une nation comme la nôtre! Nous avons parlé avec beaucoup d'enthousiasme de nos immenses ressources nationales et du bel esprit d'entreprise de notre peuple; et j'estime que nous avions raison. L'expression que j'ai mentionnée est, d'après moi, non seulement fautive, mais elle mine la confiance que nous avons en une économie dont nous avons raison d'être fiers.

Je reconnais que, pour les familles dont le soutien salarié a été mis à pied (je pourrais mentionner ma propre ville de Marysville, par exemple) la situation est extrêmement grave. Je mentionnerai également Dominion, la ville de mon collègue, le député de Cap-Breton-Sud. Nous avons la plus profonde sympathie pour ces familles et d'autres encore au Canada. Leur situation pourrait devenir encore beaucoup plus grave si rien ne s'interposait entre elles et le besoin.

Les provinces ont pour tâche d'aider à préserver ces personnes de la misère. Pour ma part, je n'ai aucunement lieu de croire que ce n'est pas ce que tâchent d'accomplir les provinces, cet hiver, partout où cela leur paraît s'imposer.

Encore une fois, le gouvernement fédéral a accepté sa part de responsabilité à l'égard de cet effort commun en vue d'éviter aux Canadiens les rigueurs du chômage. Le Gouvernement se doit de préconiser tout programme d'envergure nationale de nature à assurer un haut niveau d'embauchage. C'est ce qu'il a fait et continuera à faire. On s'en rend compte par le nombre de Canadiens qui, à la mi-hiver, se trouvent employés dans des travaux productifs. Il y a environ 5 millions de travailleurs sur une population totale de 15 millions d'âmes, hommes, femmes et enfants compris.

Le gouvernement fédéral (en réalité, mon ministère) a pour fonction bien précise d'aider à maintenir la paix industrielle dans les industries d'envergure nationale qui relèvent de la compétence fédérale. Évidemment, la paix